



SCoT



Syndicat mixte du SCoT du Grand Beauvaisis

Beauvais, le

Objet : réunion du comité syndical du syndicat mixte du SCoT du Grand Beauvaisis

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous convier à une réunion du comité syndical du syndicat mixte du SCoT du Grand Beauvaisis qui se tiendra le :

Lundi 15 juillet 2024

à 09 h 30

Salle des assemblées

**Communauté d'Agglomération du Beauvaisis
48 rue Desgroux
60000 BEAUVAIS**

La séance aura lieu également en visioconférence.

Je vous remercie par avance de votre présence, je vous prie de croire à l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Président,

Philippe HESSE

SOUS-PREFECTURE

23 JUL. 2024

6 rue Georges Fleury
60607 CLERMONT Cedex



SCoT



Syndicat mixte du SCoT du Grand Beauvaisis

**COMITÉ SYNDICAL
LUNDI 15 JUILLET 2024**

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 25 mars 2024
2. Signature du marché d'AMO pour l'élaboration du SCoT
3. Points divers / Questions diverses :

SOUS-PREFECTURE

23 JUIL. 2024

6 rue Georges Fleury
60607 CLERMONT Cedex



SCoT



Syndicat mixte du SCoT du Grand Beauvaisis

EXTRAIT DE REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze juillet à neuf heures trente minutes, le comité syndical du syndicat mixte du SCoT du Grand Beauvaisis dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis sous la Présidence de Monsieur Philippe HESSE.

Etaient présents :

Jean-François DUFOUR,
Dominique DEVILLERS,
Jean-Marie DURIEZ (suppléant de monsieur Gérard HEDIN),
Dominique CORDIER (suppléant de madame Caroline CAYEUX),
Philippe HESSE,
Yves COFFINEAU (suppléant de monsieur Lionel OLLIVIER),
Fabienne CUVELIER,
Jean-Pierre ESTIENNE,
Jean-Michel DUDA,
Jean-Pierre BLANCFENE.

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 10

Monsieur Dominique DEVILLERS a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

1. Signature du marché d'AMO pour l'élaboration du SCoT

Les membres du comité syndical ont décidé à l'unanimité :

- de prendre acte de l'attribution du marché par la commission d'appel d'offres du 27 juin 2024,
- d'autoriser monsieur le président du syndicat mixte du SCoT du Grand Beauvaisis à signer toutes les pièces relatives à ce marché,
- les crédits budgétaires sont inscrits au budget 2024.

La séance est levée à 10 h 05.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Philippe HESSE



SCoT



Syndicat mixte du SCoT du Grand Beauvaisis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°2024-16

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze juillet à neuf heures trente minutes, le comité syndical du syndicat mixte du SCoT du Grand Beauvaisis dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis sous la Présidence de Monsieur Philippe HESSE.

Etaient présents :

Jean-François DUFOUR,
Dominique DEVILLERS,
Jean-Marie DURIEZ (suppléant de monsieur Gérard HEDIN),
Dominique CORDIER (suppléant de madame Caroline CAYEUX),
Philippe HESSE,
Yves COFFINEAU (suppléant de monsieur Lionel OLLIVIER),
Fabienne CUVELIER,
Jean-Pierre ESTIENNE,
Jean-Michel DUDA,
Jean-Pierre BLANCFENE.

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 10

Monsieur Dominique DEVILLERS a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

SOUS-PREFECTURE

23 JUL. 2024

6 rue Georges Fleury
60607 CLERMONT Cedex

SIGNATURE DU MARCHE D'AMO POUR L'ELABORATION DU SCoT

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu le Code des Marchés Publics,

Par délibération du 15 décembre 2021, le comité syndical a décidé de prescrire l'élaboration du schéma de cohérence territoriale du Beauvaisis et Clermontois, et de lancer une procédure de marché public pour une prestation d'assistance dans l'élaboration du SCoT.

L'objectif de la mission était d'accompagner et d'apporter un conseil technique global pour la procédure d'élaboration du SCoT, assorti de la rédaction de l'ensemble des pièces constitutives du dossier conformément aux dispositions législatives.

Or, le périmètre du syndicat mixte du SCoT du Beauvaisis-Clermontois ayant évolué, la procédure a été déclarée sans suite par délibération du comité syndical du 28 février 2023.

Les communautés de communes du Pays de Bray et de la Picardie Verte ont délibéré pour rejoindre le syndicat mixte du SCoT.

Par délibération du 20 février 2024, le Syndicat Mixte de SCoT du Grand Beauvaisis a prescrit l'élaboration de son SCoT.

Pour la mise en œuvre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration de schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Grand Beauvaisis, le syndicat mixte du SCoT du Grand Beauvaisis a lancé une consultation selon une procédure formalisée en application des articles L.2124-2, R.2124-2 et R.2161-1 à R.2161-5 du code de la commande publique.

La durée du marché est de 36 mois à compter de sa notification et se décompose comme suit :

Missions 1 et 2 à réaliser simultanément sur une durée de 36 mois

- Mission 1 (36 mois) : Mission d'élaboration générale du SCoT
- Cette mission comprend une assistance à maîtrise d'ouvrage globale assortie de la rédaction de l'ensemble des pièces constitutives du dossier conformément aux dispositions législatives en vigueur.

Elle est organisée selon les phases suivantes :

- Phase 1 (12 mois) : Diagnostic / Analyse prospective
- Phase 2 (12 mois en simultané avec la phase 1) : PAS
- Phase 3 (12 mois à débiter avant la fin de la phase 2) : DOO
- Phase 4 (12 mois) : Arrêt projet – consultation – enquête publique – approbation

La mission comprend également la mise en œuvre du processus d'animation, de concertation, de communication, de consultation des PPA, d'enquête publique et d'évaluation environnementale.

SOUS-PREFECTURE

23 JUL. 2024

6 rue Georges Fleury
60607 CLERMONT Cedex

- **Mission 2 (36 mois) : Mission de sécurisation juridique et administrative**
Cette mission comprend une sécurisation juridique et administrative tout le long de l'élaboration du SCoT afin de prévenir tout risque de contentieux.

Elle est organisée selon les phases suivantes :

- Phase 1 (12 mois) : Sécurité juridique et administrative jusqu'au PAS
- Phase 2 (12 mois) : Sécurité juridique et administrative du PAS à l'arrêt projet
- Phase 3 (12 mois) : Sécurité juridique et administrative de l'arrêt projet jusqu'à l'approbation et l'exécution

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 11 avril 2024, la date de remise des offres était fixée au 21 mai 2024 à 12h00.

Conformément à l'article 5.2 du règlement de la consultation, au terme de la première phase de classement des offres au regard des critères de la valeur technique et du prix des prestations, des auditions ont été organisées avec les 3 candidats ayant obtenu la meilleure note à l'issue du classement provisoire des offres. L'objet de l'audition étant de clarifier les offres pour démontrer la meilleure adéquation entre les solutions proposées par les prestataires auditionnés et les enjeux/objectifs de la collectivité.

Les trois candidats admis à l'audition étaient :

- AUDDICE URBANIME sise, Zone d'activités Ecoparc - Rue des Petites Granges - 49400 SAUMUR ;
- CODRA sise 157, rue des Blains - 92220 Bagneux ;
- VERDI CONSEIL CŒUR DE France sise 99, rue de Vaugirard - 75006 PARIS

La commission d'appel d'offres réunie le 27 juin 2024 a décidé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse de la société AUDDICE URBANISME – Zone d'activités Ecoparc – Rue des Petites Granges – 49400 SAUMUR, pour un montant de 395 795.00 €HT, soit 474 954.00 €TTC.

Les membres du comité syndical ont décidé :

- **de prendre acte de l'attribution du marché par la commission d'appel d'offres du 27 juin 2024,**
- **d'autoriser monsieur le président du syndicat mixte du SCoT du Grand Beauvaisis à signer toutes les pièces relatives à ce marché,**
- **les crédits budgétaires sont inscrits au budget 2024.**

Pour extrait conforme,

Le Président,

Philippe HESSE

